

Questionnaire à remplir par les organisations autochtones

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a été créée par la résolution 2000/22 du Conseil économique et social.

L'Instance permanente a pour mandat de fournir des conseils spécialisés et des recommandations sur les questions autochtones au Conseil et, par l'intermédiaire du Conseil, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies; de faire œuvre de sensibilisation et d'encourager l'intégration et la coordination des activités relatives aux questions autochtones au sein du système des Nations Unies; et d'élaborer et diffuser des informations sur les questions autochtones.

Le rapport de 2016 sur les travaux de la quinzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones comprend un certain nombre de recommandations dans les domaines relevant de son mandat, dont certaines sont adressées aux organisations et institutions autochtones. Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/unpfii-sessions-2/unpfii-fifteenth-session.html>.

Le Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones invite les organisations et institutions autochtones à remplir le questionnaire ci-joint en mentionnant toute mesure prise ou envisagée concernant les recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les réponses seront rassemblées dans un même rapport en vue de la seizième session de l'Instance permanente, qui se tiendra du 24 avril au 5 mai 2017. Les réponses seront affichées sur le site Web de l'ONU à la page suivante : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples-fr>.

Veuillez envoyer avant le 1er janvier 2017 votre questionnaire rempli à l'adresse suivante :

Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones Division des politiques sociales et du développement social Département des affaires économiques et sociales Bureau S-2955 United Nations Headquarters New York USA 10017 Téléphone : 917 367 5100; fax : (917 367 5102 Courriel : indigenous_un@un.org et masaquiza@un.org

2/5 Questionnaire sur les questions autochtones/Instance permanente sur les questions autochtones

16-20138 (F)

La seizième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 avril au 5 mai 2017.

Projet d'ordre du jour

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente :
 - a) Autonomisation des femmes autochtones;
 - b) Jeunes autochtones.
4. Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
5. Dialogue avec les peuples autochtones.
6. Dialogue avec les États Membres.
- 7.
7. Dialogue avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.
8. Débat sur le thème « Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : mesures prises pour mettre en œuvre la Déclaration ».
9. Programme de développement durable à l'horizon 2030.
10. Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones au sujet des défenseurs autochtones des droits de l'homme.
11. Suite donnée au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones :
 - a) Exécution des plans d'action, stratégies et autres mesures de portée nationale;
 - b) Moyens d'encourager les peuples autochtones à participer aux travaux des organismes des Nations Unies;
 - c) Mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies consacré aux peuples autochtones.
12. Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes.
13. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session.
14. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa seizième session.

3/5 Questionnaire sur les questions autochtones/Instance permanente sur les questions autochtones

16-20138 (F)

Questionnaire à remplir par les organisations autochtones

A. Renseignements d'ordre général et historique de votre organisation/institution

1. Veuillez indiquer le nom de votre organisation/entité et le lieu où elle est basée. Veuillez également fournir des précisions sur les objectifs et les buts de votre organisation.

La fédération des ONG en Kanaky ,est constitués de plusieurs organisations (ONG et mouvement religieux et associatifs tel que l'UNPK (Union Nationale du Peuple

Kanak) ,ADP (Appelé à devenir prochain) , CNDPA ne Drehu Conseil National pour les droits des peuples autochtones section Drehu) , CRI Comité Revendication Indigène Nengoné CPC congres populaire coutumier , APAD(Association des personnes âgées ne Drehu) ,Collectif une tribu dans la ville,Mouvements des femmes de la Province Nord Elle est basée au Nouméa au N° 112 avenue Bonaparte Rivière Salée tel:687 763778 mail: fedeongdekanaky@gmail.com ou unpk,k@outlook.com

elle a pour objectifs et buts :

- de porter les aspirations légitimes du Peuple kanak ;
- De défendre les droits et les intérêts du Peuple kanak, au niveau national, régional et international dans son combat pour son émancipation et sa libération ;
- De coordonner et renforcer en tant qu'organisation non gouvernementale (ONG) les actions du Peuple kanak en Kanaky-NC, dans le Pacifique, avec les ONG dans le Monde en particulier l'ONU (Conseil Économique et Social ECOSOC ; MEDPA et IP ;
- De combattre la mondialisation dans ces effets néfastes et sa domination du monde par des systèmes qui oppriment les Peuples autochtones et les maintiennent sous son pouvoir ;

2. Quel est le nombre total de peuples autochtones dans votre pays? Veuillez inclure également des sources/références officielles.

Peuples autochtones (nombre total) **Un seul peuple : le Peuple kanak**
Peuples autochtones (veuillez indiquer les noms des différents groupes)
Il y a 8 aires coutumières kanak (Nengone ,Drehu,Iaaï ,Ajié-Aro,Djubéa-kapone,Hoot Ma Waap,Païci-Camuki,Xaracuu, (chaque aire a sa propre langue)

Pays **KANAKY-NOUVELLE-CALEDONIE**

Effectif total (indiquer la source) Selon le recensement de l'INSEE en 2015 il y aura 268767 habitants dont 104958 (105 000) kanaks selon l'INSEE Les kanaks ne représentent plus que 39% de la population calédonienne .

3. Quels peuples et communautés autochtones votre organisation représente-t-elle et/ou avec lesquels travaille-t-elle?

Le peuple kanak et le peuple autochtones du Pacifique (Maohi, Aborigènes, Maori, Kanaka-Maoli, Papouasie-Nouvelle-Guinée (lire déclaration commune du Caucus Pacifique de l'instance permanente de 2012)présentée par Mr Evariste WAYARIDRI
Peuples autochtones (représentés par votre organisation) Peuples autochtones
Pays Région et domaines Population autochtone représentée au total
Notre fédération représente le Peuple autochtone kanak

4. Votre organisation/institution a-t-elle déjà participé à une session de l'Instance permanente sur les questions autochtones? Dans l'affirmative, veuillez indiquer l(es) année(s).

oui, Année 2012, année 2016. lire déclarations de notre représentant Mr WAYARIDRI Evariste

B. Recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones

5. Les travaux de l'Instance permanente ont-ils aidé les peuples autochtones? oui
Veuillez fournir des détails avec des exemples précis.

-La reconnaissance des langues autochtones :a partir de 2017 nos langues autochtones seront intégrées et enseignées dans le programme officiel de l'éducation nationale

-les échanges avec le rapporteur spécial et lors de déplacements à l'Instance Permanente à New York et au MEDPA à Genève ; enrichit les relations entre les peuples autochtones du monde et répond aux préoccupations du peuple kanak.

Le rapport et les recommandations du rapporteur spécial venue sur notre territoire en 2011 suite à notre invitation ;

la venue du comité des 24 de l'ONU ;

les experts en 2016 concernant le corps électoral pour le référendum

d'autodétermination en 2018 (sur les 0000kanak recensés 2000

À la session de 2017, l'Instance permanente mettra l'accent sur le suivi des recommandations suivantes :

a) Autonomisation des femmes autochtones et b) Jeunes autochtones. À cet égard, et en tenant compte du contexte particulier de votre pays :

6. Veuillez fournir des informations sur les mesures que votre organisation a prises pour renforcer le rôle et les droits des femmes autochtones. Veuillez également fournir des informations sur les éventuelles mesures prises pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les filles autochtones, en particulier dans les situations de conflit (par. 57 du rapport de 2016). Notre fédération organise (voir le calendrier en pièce jointe) :

Conférence-débat sur les femmes battues et sur la parité

Échange et rencontre avec les femmes autochtones du Pacifique (aux îles Fidji (Nandi), au Vanuatu (Port Vila), en Polynésie (FAA) 2015-2016)

Conférence et séminaire sur le suicide, la prison, l'échec scolaire et la délinquance juvénile

4/5 Questionnaire sur les questions autochtones/Instance permanente sur les questions autochtones

16-20138 (F)

7. Veuillez fournir des informations sur les projets ou programmes que votre organisation a entrepris pour soutenir les jeunes autochtones. Veuillez également fournir des informations sur toute mesure prise pour i) prévenir l'automutilation et le suicide et ii) faciliter le transfert intergénérationnel du savoir traditionnel et historiographique parmi les peuples/communautés que vous représentez.

Notre fédération a organisé un Caucus Autochtone en 2012 au centre culturel Tjibaou sur le thème de la jeunesse autochtone dans un monde en mutation avec la participation des pays du Pacifique (Polynésie, îles de Pâques, les îles Hawaï et un expert du Canada) avec la participation des responsables religieux
Séminaire et Sensibilisation sur le problème de délinquance et le taux de suicide très élevé en Kanaky

Échange et rencontre avec les coutumiers, les religieux et les collectivités,
Participation au séminaire organisée par la CEVAA sur le thème peuples et jeunesse en mutation.

C. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée en 2007. Afin d'en marquer le dixième anniversaire et de faire le bilan des progrès réalisés et résultats obtenus, la session de 2017 de l'Instance permanente aura pour thème spécial le « Dixième anniversaire de la Déclaration

des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : mesures prises pour mettre en œuvre la Déclaration ».

8. Comment la situation des peuples autochtones dans votre pays a-t-elle évolué depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies en 2007? L'adoption de la Déclaration des Nations Unies a-t-elle produit des changements? Veuillez inscrire les informations dans le tableau ci-dessous :

	Changements positifs	Changements négatifs	Aucun changement	Observations et précisions
Culture	Construction des centres culturels kanak Reconnaissance de certaines langues vernaculaires kanak Retour des reliques du grand chef Ataï	Le Sénat coutumier n'a aucun pouvoir de décision mais juste consultatif le droit pénal coutumier non reconnu par la justice française fort taux d'incarcération de kanak en prison (95 %)		Donner au sénat coutumier un pouvoir de décision L'Etat français doit fournir des efforts sur l'application du droit des peuples autochtones En kanaky
Éducation	Reconnaissance des langues vernaculaires ar l'éducation nationale	Les Professeurs d'enseignement de nos langues n'ont pas de statut Augmentation du taux d'échec scolaire chez les kanaks		Adapter le système scolaire au profil culturel du peuple kanak
Environnement	Politique de reboisement des sites miniers Inscription du patrimoine à l'UNESCO	Pollution minière excessive de la faune et de la flore Disparition de plusieurs îlots et blanchiment des coraux lie au réchauffements		Engager une politique de contrôle et de diminution de la pollution liés aux usines
Santé	Politique de sensibilisation aux additifs et prise en compte de la médecine traditionnelle	Consommation abusive des additifs qui entraîne un Fort taux d'accidents de la route		
Droits de l'homme		-Discrimination du peuple kanak par des stratégies de mise à l'écart. -Absence d'une		Appliquer les recommandations dans le rapport du précédent rapporteur spécial James

		politique de décolonisation		ANAYA
Veiller à l'application des droits du peuple autochtone Développement socio-économique	Plusieurs ONG se sont formées pour veiller et revendiquer le droit du peuple kanak	-Discrimination à l'emploi -Mauvaise répartition de la croissance économique -Inégalité sociale et économique		
Terres, territoires et ressources	Quelques bouts de terres ont été redonnés à certains clans et GDPL kanak	-Encore beaucoup de terres non restituées aux kanak malgré les revendications et l'existence de l'ADRAF -Partage inégal des bénéfices du nickel Pollution des ressources autochtones (pêche, plantation de fruits et légumes...)		
Participation à la prise de décisions	Les ONG sont parfois sollicitées pour donner un avis sur certaines décisions au sénat coutumier, au haut commissariat et au CES (conseil économique et social)	Le sénat coutumier qui est le seul à représenter les aires kanak n'a aucun pouvoir de décision les ONG sont reconnues mais ne sont pas entendues par le pouvoir politique en place		
Droit et politique				Le droit du peuple autochtone doit guider l'application de l'accord de Nouméa et tout accord futur
Autre domaine	Les compétences de	-Fort taux d'immigration non		

	l éducation nationale ont été transférées au gouvernement de la nouvelle calédonie par letat francais	contrôlé rendant minoritaire le peuple kanak -spoliation du patrimoine culturel kanak		
--	---	---	--	--

9. Avez-vous des exemples de bonnes pratiques ou de pratiques optimales de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies? Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Non. Pour le référendum d'autodétermination de 2018, l'état français ne tient pas compte des droits du peuple autochtone notamment l'article 3 Qu'il a lui même ratifié en faisant participer les autres communautés pour rendre minoritaire le peuple autochtone kanak.

10. Quels sont les principaux succès enregistrés dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans votre pays et les derniers obstacles à surmonter à cet égard?

La non reconnaissance du droit du peuple autochtone est un obstacle difficile à supporter de gros efforts restent à faire sur la politique de décolonisation en nouvelle Calédonie

5/5 Questionnaire sur les questions autochtones/Instance permanente sur les questions autochtones

16-20138 (F)

D. Conférence mondiale sur les peuples autochtones En 2014, à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (A/RES/69/2), les États Membres se sont engagés à prendre un certain nombre de mesures en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration.

11. Votre organisation a-t-elle été impliquée dans des mesures législatives, politiques et/ou administratives prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones? Veuillez donner des précisions. NON

12. Des mesures ont-elles été prises ou envisagées en vue d'élaborer une stratégie ou un plan d'action national relatif aux peuples autochtones? Veuillez également fournir des renseignements sur les échanges d'informations et le renforcement des capacités en vue d'améliorer la mobilisation et l'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. La nouvelle calédonie a été inscrite comme la Polynésie française sur la liste des pays à décoloniser.il y a eu aussi les accords de Matignon Oudinot et l'accord de Nouméa qui aboutira au référendum d'autodétermination de 2018

le 26 novembre 2016 une marche a été organisée pour demander l'inscription automatique et sans condition de tous les kanaks (sur 90 000 kanak en âge de voter 25000 n'apparaît pas sur la liste référendaire) un cahier de revendication a été déposé et une délégation a été reçue d'abord au gouvernement ensuite au Congrès et au haut commissariat

13. L'ONU a récemment élaboré un plan d'action à l'échelle du système pour promouvoir le renforcement de l'appui apporté aux États Membres et aux peuples autochtones en vue de réaliser les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (plan d'action à l'échelle du système pour les peuples autochtones). Veuillez donner des renseignements sur la participation de votre organisation ou des peuples qu'elle représente aux projets, activités, dialogues et/ou manifestations de l'ONU destinés à promouvoir dans votre pays les droits des peuples autochtones et à améliorer leurs perspectives.

L'union Nationale du peuple Kanak a participé depuis 2010 aux mécanismes d'expert sur les Droits des Peuples Autochtones , a l'instance permanente en 2012 et 2016 Nous organisons des séminaires sur la jeunesse kanak et des rencontres avec le caucus pacifique dans nos îles du pacifique (Hawaï,Australie et Nouvelle Zélande,Papouasie nouvelle guinée
Nous préparons avec nos amis Maoris la World Indigenous Festival Aotearoa New zealand prévu du 2 au 15 2019 mai à Aotéaroa

E. Programme de développement durable à l'horizon 2030 Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fixe le cadre des efforts mondiaux de développement jusqu'en 2030. L'Instance Permanente sur les questions autochtones abordera la question du suivi et de l'examen du Programme 2030. Veuillez fournir des renseignements sur les questions suivantes.

14. Votre gouvernement vous a-t-il consulté au sujet de l'application, de l'examen et du suivi du Programme 2030 au niveau national?

NON;mais nous travaillons avec l'EPLP(ensemble Pour La Planète) qui reste en pointe sur la surveillance de l'environnement terrestre et maritime de kanaky et qui n'hésite pas a dénoncer certaines catastrophes liées aux constructions d'usines minières et au réchauffement climatique.

15. Quels sont les objectifs du Programme 2030 les plus importants pour votre travail et comment participerez-vous à leur mise en œuvre? Veuillez présenter les programmes, activités ou autres initiatives du Programme 2030 auxquels votre organisation participe aux niveaux communautaire, national, régional ou mondial.

Tous les 17 objectifs du programme 2030 intéressent notre pays mais plus particulièrement les objectifs suivants:pauvreté,santé,Éducation,Égalité des sexes,croissance économique,foret et océan,changement climatique
Nous avons organisé des séminaires et débats sur la violence faite aux femmes ,sur la jeunesse,la délinquance .

nous avons des échanges avec l'IRD sur levolution et l'impact du réchauffement de la planète sur la faune marine nous formulons des recommandations à notre gouvernement e

nous avons sollicité l'UNESCO pour classer certaines zones maritimes au patrimoine mondial

Nous travaillons en collaboration avec le sénat coutumier pour interpeller l'état français et le congrès de nouvelle Calédonie pour réduire la pollution émise par les 3 usines de nickel .

Nous déposons et envoyons nos dossiers aussi souvent que possible dans les mécanismes offerts par les nations unies (Conseil économique et social ,l'instance permanente,MEDPA ,Conseil des droits de l'homme ,Rapporteur spécial,comité de décolonisation...

16. Votre organisation est-elle impliquée dans la collecte et la diffusion de données ventilées ou culturellement pertinentes sur les peuples autochtones? Veuillez indiquer si et comment vous œuvrez avec les organismes nationaux de statistique à l'intégration des données dans des rapports officiels en vue de l'examen du Programme 2030.

Nous intervenons aux Nations Unies grâce à l'Instance Permanence , au MEDPA et au rapporteur spécial.

A Nouméa nous disposons d'un créneau horaire chaque semaine pour une intervention radio Djidoo afin de discuter de ces différents thèmes autour de la jeunesse ,de la violence faite aux femmes ,les squats etc...et répondre aux questions des auditeurs sur les différents articles de la déclaration sur les droits des peuples autochtones

Sur le plan internationale Nous utilisons les services du DOCIP pour diffuser toutes nos informations.

Bonne année 207